Parc naturel régional du Luberon

DLVAGGLO DURANCE LUBERON VERDON

Villes et Villages Fleuris

N°74 - Juillet 2021

Villeneuve

VILO NOVO DE LA ROCO

Le mag

Villeneuve pratique

Mairie 04 92 78 42 31
Lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (période COVID)

Service CCAS 04 92 79 41 93
Au dessus de la poste - Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Service Urbanisme 04 92 78 42 31
Lundi de 14h à 17h30 - Vendredi de 9h à 12h sur RDV de préférence

Service Jeunesse 06 30 41 90 99

Crèche municipale 04 92 76 53 02

École élémentaire 04 92 78 41 48

École maternelle 04 92 78 40 31

Police municipale 04 92 78 54 23

Services techniques 04 92 78 45 89

Bibliothèque 06 88 17 56 90

DLVA Service de l'eau 04 92 78 41 33
Lundi au vendredi 8h/12h à 13h30/16h45

DLVA Déchèterie 06 74 82 82 83
Lundi au samedi 8h/12h à 13h30/17h d'octobre à mai
Et de 8h/12h à 14h/17h30 de juin à septembre

La Poste 04 92 78 50 50
Mardi - Mercredi - Vendredi de 8h30 à 12h - Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30 - Samedi de 9h à 12h

Kinésithérapeutes
- Barbero/Roux 04 92 79 37 26
- Leblanc/De Monie/Ferrandi/ Gervois/Giglio/ Durand 04 92 78 53 68
- Viguie 07 88 04 13 55

Orthophoniste
- Dusenne 04 92 74 38 25

Ostéopathes
- Bois 06 82 00 24 49
- Barbero 04 92 79 37 26
- Ventura 06 20 36 14 68

Podologue/Pédicure
- Barbati 04 13 37 09 15

Dentiste
- Dufêtre 04 92 78 55 61

Infirmiers La Ricaude
- Armitano/Gros/Pillot/Vaucelle 06 49 49 99 28

Médecins Le Carrefour
- Delbarre 04 92 79 33 88
- Mizony 04 92 70 78 76

Médecin La Ricaude
- Chatelier 04 65 10 00 86

Pharmacie Dianoux 04 92 78 40 18

Pharmacie de garde ..... 3237 ou *www.3237.fr*

Sage Femme
- Viles 06 59 18 27 83

Vétérinaire Les Farigoules 04 92 78 50 90

Pompiers ..... 18 ou 112
(114 pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler)

Centre antipoison de Marseille 04 91 75 25 25

Site Internet : *https://villeneuve.dlva.fr*

Mairie de Villeneuve 04180

Édito

Villeneuve
Le mag

Cette période estivale voit enfin le retour progressif à une vie normale, mais elle demande encore de la discipline, de la prudence, et la prise en compte de l'intérêt collectif.
Nous allons reprendre nos activités collectives et les manifestations publiques, mais sans oublier que l'avenir proche peut faire perdre le bénéfice de tous les efforts consentis jusqu'ici.
Faites vous vacciner ; pour vous d'abord, mais aussi pour les autres, et surtout pour éviter que la circulation du virus n'engendre une mutation encore plus agressive pour tous.

La vie économique doit reprendre rapidement, avec un défi collectif : que les sommes importantes consacrées à la protection des entreprises et de l'emploi soient utiles et qu'elles ne représentent pas un fardeau supplémentaire pour les jeunes générations.

C'est un défi que nous pouvons relever en proposant des formations adaptées et en aidant notre jeunesse dans ses études ; en favorisant la création d'emplois ; en investissant dans les secteurs d'avenir ; et surtout en donnant de l'espoir et de la foi dans un avenir qui doit être marqué par le progrès social, technique, environnemental, et humain.

Cette jeunesse mérite notre confiance ; et il faut impérativement l'aider, l'accompagner, lui apporter des garanties, et en même temps lui donner de la liberté et encourager ses initiatives.

Les dispositifs d'aides existant localement, comme la plateforme Initiatives, sont renforcés et peuvent accompagner la création de micro-entreprises. Plusieurs Villeneuvois en ont bénéficié.

Au plan national, la mise en œuvre du Plan de Relance se traduit concrètement par des financements nouveaux qui sont attribués à des projets locaux :

- La Savonnerie de Haute Provence, située à Villeneuve, reçoit une subvention de l'Etat de 465 000 € pour une extension et la modernisation de l'outil de production permettant la création de 25 emplois supplémentaires.
- La société Terre D'Oc, située à Villeneuve, va bénéficier d'une subvention de l'Etat de 200 000 € pour un agrandissement et l'acquisition de nouveaux équipements qui vont développer l'activité et l'emploi.
- Notre commune se voit attribuer une subvention de 380 000 € au titre du plan de relance pour une première tranche de financement de la nouvelle école de cycle ; ainsi qu'une subvention de 30 000 € au titre du plan de relance pour la rénovation énergétique de l'école maternelle.
- Une deuxième tranche de financement de 380 000 € devrait être validée en 2022 pour l'école de cycle ; et un financement spécifique pour la construction du nouveau Bar-Tabac a été proposé dans le cadre du Contrat de Ruralité et de Relance 2022 à hauteur de 150 000 €.

Au-delà de ces aides, la réussite dépend de notre engagement collectif.
Chaque projet, chaque chantier, chaque création d'entreprise, chaque création d'emploi, chaque Euro investit ou dépensé dans le commerce local et dans les entreprises locales, sera un pas de plus vers le rebond attendu et indispensable.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Le Maire, Serge Faudrin

Mairie de Villeneuve - Commission Communication - Directeur de publication : *Serge Faudrin* - ***Membres de la commission :*** *P. Geldès, J.L. Herman, Ch. Michailides, C. Roche, G. Rouzaud, S. Thurin, F. Trouvé.*
Réalisation et Impression : *Imprimerie de Haute-Provence - 04 92 79 97 17 - Imprimé sur papier normes écologiques PEFC* IMPRIMERIE DE HAUTE-PROVENCE IMPRIM'VERT imprimerie responsable - ***Tirage :*** *2.100 exemplaires*

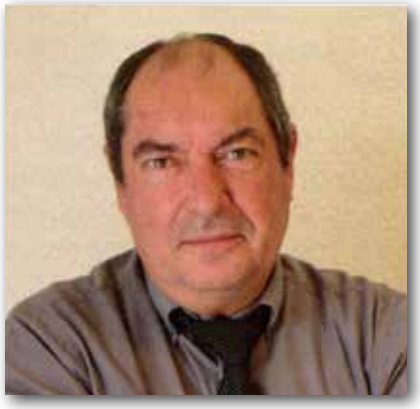

Page 2
Villeneuve Pratique
Page 3
L'édito
Pages 4 à 6
Budget communal
Page 7
Travaux
Pages 8 à 10
Actualités municipales
Page 11
Urbanisme
Page 13
CCAS
Page 14
Expression libre
Page 15
Messes - Etat Civil
Nouvellles entreprises

Budget communal

Compte administratif de la Commune exercice 2020

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur un exercice budgétaire (soit sur une année). Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité. Le tableau ci-dessous permet d'appréhender le résultat financier des opérations 2020, mais aussi le résultat à la clôture au 31/12/2020, qui intègre les cumuls de résultats des années antérieures.

Résultat à la clôture de l'exercice

	Résultat à la clôture exercice 2019 après affectation du résultat	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture exercice 2020
FONCTIONNEMENT	1 552 896,18 €	329 540,39 €	1 882 436,57 €
INVESTISSEMENT	42 857,80 €	-62 501,82 €	-19 644,02 €
TOTAL	**1 595 753,98 €**	**267 038,57 €**	**1 862 792,55 €**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité, lors de la séance du 12 avril dernier, les comptes de résultats de 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a engendré :

- des coûts supplémentaires en matériel de protection pour les équipes, les enfants et les jeunes et la population en général,
- des dépenses liées au renforcement des services et aux protocoles sanitaires, afin d'assurer la continuité de l'activité
- des diminutions de recettes de services,
- une adaptation permanente de l'organisation pour l'ensemble des équipes induisant des coûts additionnels.

Tout ceci est intégré dans les données ci-dessous, aboutissant à une année assez peu comparable à une année usuelle ; pour autant, votre commune a conduit une gestion prudente en dépit des circonstances exceptionnelles, permettant de maintenir un résultat d'exécution suffisant pour financer des investissements.

Les recettes de la collectivité

Le produit de fonctionnement est de 4 425 892,03 € soit 1 036 € / hab. pop. Insee (4 271 habitants) pour 1 065 € / hab. en 2019.

Ce chiffre, qui traduit le niveau des ressources totales intègre toutes les dotations, attributions et recettes encaissées par la commune.

▶ **Répartition des recettes de fonctionnement en 2020**

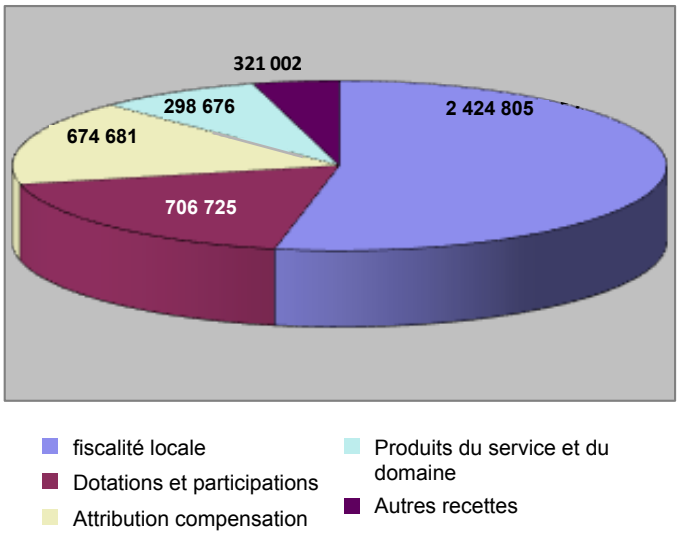

Budget communal

▶ Impôts locaux

2 173 779 € soit 508,96 €/habitant (ratio 2bis) contre 512,19 € en 2019. Le ratio préconisé DGFIP 2018 est de 624 €/habitant.
Ce chiffre traduit le niveau global des ressources fiscales. Elles ne reposent, en fait, que partiellement sur les foyers villeneuvois. En effet, il s'avère qu'environ 33% de la taxe foncière est supporté par les établissements industriels et les entreprises, notamment EDF au titre des installations hydroélectriques.

Les dépenses de la collectivité

• Répartition des dépenses de fonctionnement en 2020

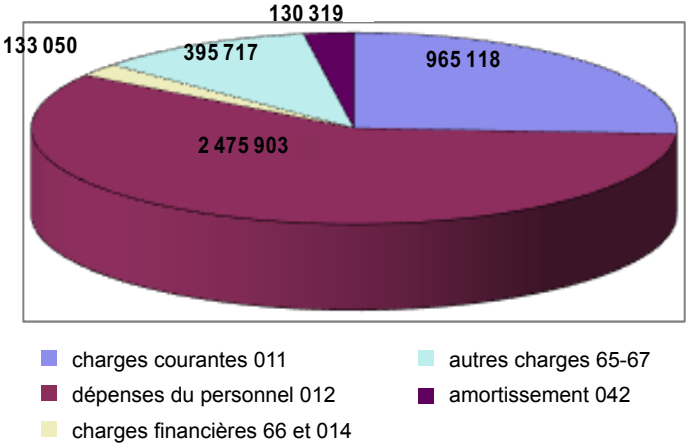

• Répartition des dépenses de personnel (salaires et charges sociales) en 2020 par service

Dépenses de personnel 2020	montant	effectifs
police municipale	86 984 €	2
administratif	373 601 €	10
technique	443 663 €	9 + renforts d'été
jeunesse /enfance/ CCAS (33 554)	1 605 209 €	42 titulaires ou permanents
total	2 509 457 € (CCAS compris)	

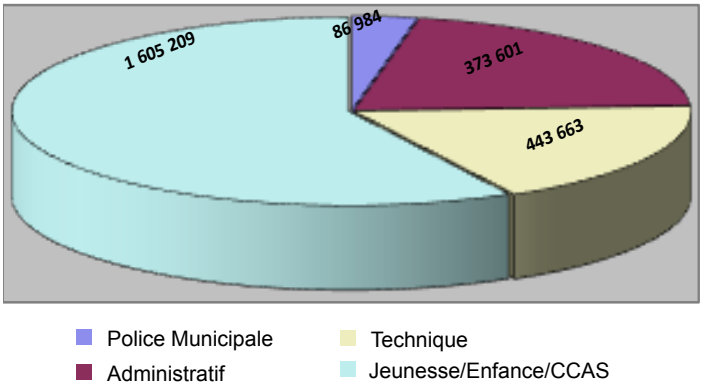

Précisons que ces données n'intègrent pas les atténuations de charges ou compensations dont peut bénéficier la commune au titre du remboursement des salaires par les assurances et différents organismes.

▶ Endettement de la Commune au 31/12/2020

3 016 422,56 € soit 706.25 € / habitant pop. Insee contre 689,54 € en 2019.
Pour les communes de même strate, le ratio Encours de dette / population est de 743 €/habitant (*Source DGFIP 2018 — Publié par la DGCL en 2020*).

L'endettement constaté au 31/12/2020 comprend le capital d'emprunt contracté en 2020 d'un montant de 380 000 €.

Le budget de la commune pour 2021

Ce budget a été élaboré dans un esprit d'extrême prudence et de maîtrise de nos dépenses, compte tenu notamment du contexte sanitaire qui impactera nos finances de manière conséquente.

Ce budget comprend une dépense de 52 100 € de prélèvement au titre de la loi SRU (en fonction du nombre de logements sociaux). Les dotations de l'Etat poursuivent leur tendance à la baisse.

Le parc immobilier de la commune demande d'importantes dépenses de remise en état ou de mise en conformité chaque année depuis 2019 et dans les années à venir.

Budget communal

Répartition des recettes de fonctionnement en 2021

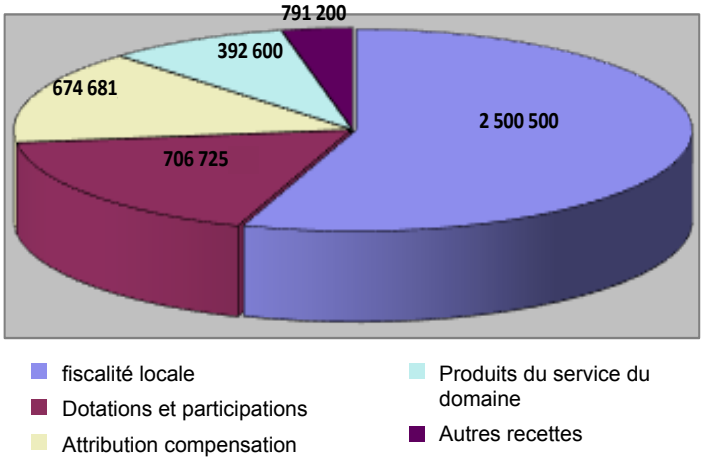

Répartition des dépenses de fonctionnement 2021

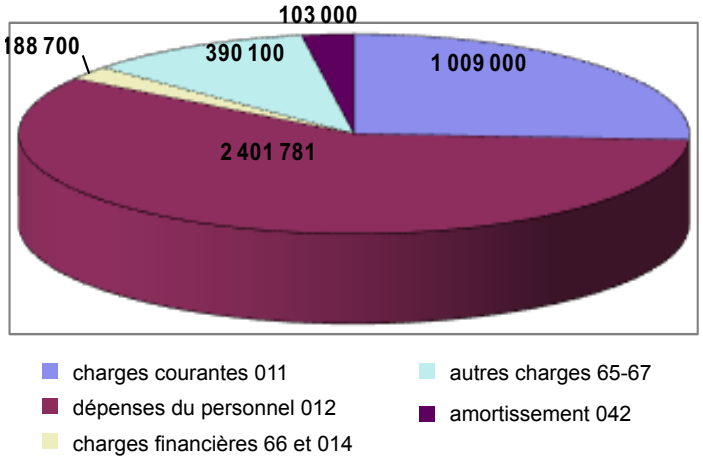

Le budget d' investissement 2021 et les principaux travaux

Le montant total du budget des investissements est de **1 416 082,05 €**.
Il s'agit d'un budget prudent comprenant essentiellement :

- des travaux devenus nécessaires voire indispensables en termes d'entretien et de mise à niveau de nos installations et bâtiments communaux, notamment : l'accessibilité de l'hôtel de ville (réalisation d'un parvis plus accessible au PMR), l'aménagement de la 13è classe dans la salle de garderie élémentaire, le changement du chauffage de l'école maternelle, remplacé par une PAC de climatisation, la rénovation de sanitaires à l'école maternelle. Des travaux de rénovation et de sécurisation aux salles d'activités et à Agora.
- le lancement de projets structurants et nécessaires comme la construction du bar-tabac et de l'école de cycle.
- L'achat de matériels numériques pour les écoles et d'équipements techniques pour les services (camion polybenne, véhicule PM, écran de cinéma pour la salle des fêtes)
- La poursuite de l'aménagement des aires de jeux et de loisirs.

Au titre de ces projets, la commune a déposé des dossiers de subventions qui permettront de financer ces programmes en réduisant la part d'autofinancement.

La fiscalité locale

L'année 2021 est marquée par :

- La suppression de la taxe d'habitation
- La baisse de 50 % de la valeur locative des établissements industriels.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée à partir du 1er janvier 2021 par le transfert vers le bloc communal de la part départementale de taxe foncière ; un coefficient de péréquation est ensuite appliqué sur le produit total pour permettre à la commune de bénéficier d'un produit fiscal du même niveau qu'avant suppression. Le montant de cette compensation sera figé à son niveau 2021 dans le futur. La réduction de la valeur locative des bâtiments industriels, pour sa part, fera l'objet d'une compensation, non évolutive, d'environ 514 000 € et tous les nouveaux bâtiments seront taxés sur une base diminuée de moitié. Il est rappelé que les taux d'imposition de la Commune n'ont varié que de 2% depuis 2008 pour la taxe foncière sur le bâti.
Aussi, pour préserver l'équilibre budgétaire dans les années à venir, il est nécessaire de compenser la diminution régulière de nos dotations et l'impact des réformes fiscales qui figent une partie de nos ressources. Le conseil municipal du 12 avril a donc décidé, à l'unanimité, de faire varier le taux de taxe foncière bâti de 2,2%.

Les subventions aux associations

Les demandes de subventions ont été analysées sur une période de deux ans car les subventions 2020 ont été versées en totalité pour l'ensemble des associations. Pour l'année 2021, de nombreuses associations n'ont pas demandé ou ont réduit le montant de leur demande. Un point financier sera fait au mois de septembre et un ajustement sera présenté si nécessaire selon les activités organisées. La masse financière pour 2021 s'élève à trente quatre mille euros, hors subventions versée à l'APCV (1% social).

Travaux

Construction de 5 nouvelles classes – Ecole de cycle.[1]

L'école élémentaire est passée de 2 classes et 2 logements pour les instituteurs en 1958 à ce que nous connaissons aujourd'hui après des agrandissements successifs : un établissement qui accueille 12 classes installées dans le bâtiment principal, un bâtiment annexe et des structures modulaires implantées dans la cour accueillant plus de 300 enfants soit l'équivalent d'un petit collège.
L'état de l'infrastructure scolaire ne permet plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Il a donc été décidé de construire de nouveaux locaux afin de soulager cette structure.

Après recherche d'un site proche, le choix s'est porté pour l'implantation d'un nouvel ensemble au bas du parking créé sous le restaurant scolaire.
Celui-ci regroupera 5 classes qui accueilleront les enfants du cycle 3 : les CM1 et CM2 soit aujourd'hui 129 enfants. Les locaux actuels seront dédiés à l'accueil de 8 classes ainsi que la garderie et l'ALSH.
Cette répartition des élèves facilitera la gestion des déplacements sur les parkings et à l'entrée de l'école et permettre de libérer des locaux pour les activités scolaires.

La durée est de l'ordre de 14 mois et la date de mise en service est prévue **au début de l'année 2023.**
Le coût prévisionnel hors taxes est de 1 658 500 € hors équipements des nouvelles classes.
Pour le financement de cette opération, la Commune sollicite l'aide de l'Etat au titre du DSIL 2021 et de la DETR 2022, ce qui représentera près de 800 000 € de subvention, ainsi que de la Région au titre du FRAT pour 200 000 €.

1 - L'école en France est organisée en cycles pédagogiques pertant de prendre en compte la progressivité des apprentissages et les besoins des élèves pour les accompagner dans l'acquisition des compétences attendues.

Ouverture d'une 13ème classe à l'école élémentaire

Les services de l'Education nationale nous confirment la création d'un poste d'enseignant supplémentaire à la rentrée 2021/2022 et donc de l'ouverture d'une 13ème classe.
Celle-ci se situera provisoirement dans les locaux de l'ancienne cantine. Les travaux d'aménagement auront lieu durant l'été afin de pouvoir recevoir les élèves dès la rentrée de septembre.

De la lumière pour le tennis club

Les essais du nouvel éclairage des courts de tennis ont eu lieu le 30 mars dernier. L'entreprise URBELEC a réalisé les travaux. Les anciens projecteurs ont été remplacés par des projecteurs à LED beaucoup plus lumineux et surtout plus économiques. Ce nouveau dispositif correspond aux normes demandées par la Fédération de tennis ce qui permettra au club villeneuvois d'organiser des compétitions de haut niveau.
Une dépense communale de 17.500 € a été engagée. Le Tennis Club a déposé une demande de subvention auprès de la Fédération de tennis. Une aide de 3 000 € sera versée au Club sous réserve des contrôles effectués par la Fédération. Une convention entre la Commune et le Tennis Club a été signée pour le remboursement de la dotation à la Commune.

Actualités municipales

Attention ! .... *Mise en place de 3 «Stop» sur des entrées particulières de nos trois giratoires*

Cette mesure a été prise pour répondre au danger présenté par de nombreux conducteurs qui abordent les giratoires à des vitesses excessives, et depuis des voies qui sont difficilement visibles pour les autres véhicules.
Les règles de priorité habituelles de ces giratoires ne sont pas modifiées : tout conducteur qui les aborde doit laisser la priorité aux véhicules qui sont engagés dans les giratoires. Au surplus, ceux qui arrivent depuis les trois voies avec un STOP devront marquer l'arrêt avant de s'engager dans le giratoire et céder normalement la priorité aux véhicules engagés dans le giratoire.
Enfin, il est rappelé que le Code de la route impose d'aborder les carrefours à une vitesse modérée.

La Covid-19 en chiffre

Comme pour toutes les communes, la pandémie Covid a eu un coût financier soudain et non prévu dans le budget. Il a fallu engager des financements spéciaux pour l'achat de matériels comme : tabliers et surchaussures pour la crèche, sprays et lingettes désinfectants, poubelles, lits supplémentaires, solutions hydroalcooliques, plexiglas, produits d'entretien... et également des masques tissus distribués gratuitement aux enfants scolarisés ainsi que l'achat de masques chirurgicaux et des visières, primes des agents. Tout cela pour un montant total de 114.145 €.
Nous avons obtenu des aides à hauteur de 40.000 € via la Préfecture, la Région Sud et l'Education nationale.

La chaleur à l'école

La Commune a été interrogée sur la chaleur relevée dans les classes de l'école élémentaire, lors des fortes températures atteintes au cours de ce mois de juin.
Ces pics de chaleur sont effectivement très éprouvants pour les enfants, avec le port du masque et les consignes d'aération liés à la crise sanitaire, mais cela relève d'un contexte national et non de la responsabilité de la Commune. De plus, l'utilisation de ventilateurs serait probablement contraire aux consignes sanitaires mises en œuvre par l'Éducation nationale.
S'agissant de la climatisation, la municipalité a lancé un programme d'équipement progressif, en donnant priorité aux publics les plus fragiles :

- La crèche et la salle du 3ème âge sont maintenant équipées,
- L'école maternelle sera climatisée sur le budget 2021
- La cantine scolaire est climatisée depuis quelques mois
- L'école élémentaire suivra sur un prochain exercice budgétaire, sachant qu'elle avait récemment été pourvue de stores extérieurs performants pour limiter l'impact du rayonnement solaire.

Ainsi, tous nos bâtiments collectifs de ce type auront été climatisés en quelques années, ce qui représente un investissement important, mais nécessaire.

➔ Les travaux de climatisation de l'école maternelle seront réalisés cet été et ils représentent un investissement de 65 000 € TTC.
➔ Le plan de relance de l'Etat nous permettra de bénéficier de 30 000 € de subvention au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Recensement militaire ou citoyen

Dès 16 ans le recensement est obligatoire pour tout jeune Français. Cette démarche est obligatoire à la mairie de la commune de votre domicile.

Elle est le préalable à la journée défense et citoyenneté et elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics, et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).
(Si vous n'avez pas fait votre recensement dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans).

Vous devez fournir les documents suivants :

- **Carte nationale d'identité ou passeport valide du jeune**
- **Livret de famille à jour**
- **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents (facture box, EDF, eau sauf facture de téléphone mobile).**

Attention : aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni.
Si vous perdez ou si votre attestation est volée, vous devez demander une attestation de situation administrative à votre centre du service national (Tél. Marseille 09.70.84.51.51).
Après le recensement et aussi longtemps que vous n'avez pas 25 ans, vous devez informer votre centre du service national de tout changement de votre situation :

- **Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée**
- **Changement de situation familiale**
- **Changement de situation professionnelle.**

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON : ÉLABORATION DE LA CHARTE 2024-2039 - #Luberon2039 : c'est aujourd'hui que se construit le territoire de demain !

Notre territoire bénéficie d'un cadre de vie que beaucoup nous envient : des villages authentiques qui bénéficient d'une certaine quiétude, des paysages de toute beauté, un patrimoine naturel qui recèle une biodiversité exceptionnelle, un riche patrimoine culturel qui fait de notre territoire un lieu pas comme les autres !
Depuis de nombreuses années, les communes adhérentes au Parc naturel régional du Luberon s'efforcent de maintenir un niveau et un cadre de vie agréables. À travers la charte du Parc, les élus souhaitent garantir un dynamisme économique et social tout en protégeant nos patrimoines naturels, culturels et paysagers.
Cette charte est actuellement en cours de révision pour se doter d'un nouveau cap pour 2024-2039 et (re)définir de nouvelles mesures qui permettront de garder un territoire préservé, habité et dynamique.

Notre Commune participe actuellement à l'élaboration de la charte.

Pour plus d'information, renseignez-vous auprès de votre délégué du Parc : Roland GIRAUD
Contact Parc du Luberon :
laure.vigouroux@parcduluberon.fr,
chargée de mission « révision de la Charte »
Site Internet :
www.parcduluberon.fr
> rubrique Territoire en action > sous-rubrique Révision de la charte.

Actualités municipales

Le chiffre !

4.336 c'est le nombre d'habitants à Villeneuve, selon le dernier relevé de l'INSEE, entré en vigueur le 1er janvier 2021. Ce chiffre représente la « population totale » calculée conformément aux concepts du recensement définis dans le décret n°2003-485 du 5 juin 2003.

Ce chiffre est réparti ainsi : **4.259** habitants à l'année, 77 comptés à part : étudiants, personnes en maison de retraite.

Le précédent recensement était de 4.008 habitants au 1er janvier 2015 soit 328 personnes d'écart. Toutefois, cette progression devrait ralentir compte tenu de la volonté de limiter les terrains constructibles.

Premier mercredi du mois quand la sirène retentit

Avez-vous remarqué la sirène qui retentit chaque mois, audible dans tous les quartiers de la commune et savez-vous pourquoi ?

C'est un usage qui vient de la deuxième guerre mondiale alors que la sirène prévenait des raids aériens.
Aujourd'hui dans le cadre du réseau national, elle est devenue un Système d'Alerte et d'Information du Public (SAIP), prévu pour signaler les catastrophes naturelles ou industrielles.
La sirène est testée chaque premier mercredi du mois, à 12h15, pour vérifier son bon état de fonctionnement. Le signal dure 1 minute et 41 secondes, 5 coups. Pourquoi cette durée précise ? A l'époque de leur mise en place, il fallait 20 secondes pour que les sirènes atteignent leur pleine puissance, puis 21 secondes pour se taire. Et on estimait qu'il fallait au moins une minute pour que toute la population l'entende. Les ingénieurs ont décidé arbitrairement qu'elle devait sonner au moins une minute pour être bien entendue. D'où la durée totale d'une minute et 41 secondes.

Quels comportements adopter en cas de diffusion du signal d'alerte du Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ?
Il faut :

- ➔ Se mettre en sécurité : rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....)
- ➔ S'informer grâce aux médias et sites internet des autorités dès que leur consultation est possible
- ➔ Respecter les consignes des autorités
- ➔ Limiter l'utilisation du réseau téléphonique afin de ne pas encombrer le réseau

NOUVEAUX ARRIVANTS

C'est avec un grand plaisir que la Commune accueille 30 nouvelles familles installées sur notre territoire en 2020. Dès que la situation le permettra, la municipalité organisera un temps de rencontre lors d'une animation au village. Une petite collation est proposée pour clôturer cette cérémonie, ce qui permet à chacun d'échanger en toute convivialité et de répondre aux éventuelles questions afin de faciliter l'accueil et l'intégration sur notre commune.Un chiffre un peu à la baisse par rapport aux années précédentes.

Urbanisme

Où puis-je consulter le Plan Local d'Urbanisme ? Est-ce que je peux consulter un dossier de permis de construire ? ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui doit être mis à la disposition de toute personne intéressée.
Par conséquent, vous pouvez venir le consulter à la mairie de Villeneuve ou sur le « Géoportail de l'Urbanisme » via le site internet de la mairie de Villeneuve (https://villeneuve.dlva.fr) dans l'onglet « dossiers » puis « Urbanisme » et ainsi connaître la règlementation applicable sur un terrain.Par ailleurs, vous pouvez également venir consulter un dossier de permis ou de Déclaration Préalable (DP) délivré sur la commune, dès lors que celui-ci a fait l'objet d'une décision et n'est plus en cours d'instruction.

Je souhaite installer une piscine sur mon terrain, quelle autorisation est nécessaire ?

Lorsque vous souhaitez installer une piscine sur votre terrain, que celle-ci soit enterrée, semi-enterrée ou hors-sol, une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire. La plupart du temps, vous devez déposer une Déclaration Préalable(DP). C'est le cas lorsque la piscine en question, non couverte ou dont la couverture (abri piscine) est d'une hauteur inférieure à 1,80 mètres, est constituée par un bassin d'une superficie comprise entre 10 et 100 m².

Un Permis de Construire (PC) est nécessaire pour toute piscine dont la couverture fait plus de 1,80 mètres de haut, quelle que soit sa superficie. Il est également requis lorsque la superficie du bassin est supérieure à 100 m², qu'il soit couvert ou non.
Aucune autorisation n'est requise lorsque le bassin de la piscine est d'une superficie inférieure ou égale à 10 m², non couvert ou dont la couverture est d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre mais également si son installation n'excède pas 3 mois par an (sauf si périmètre protégé — aux abords d'un monument historique, par exemple pour Villeneuve à moins de 500 m de l'église).

piscine avec couverture

Une piscine est considérée comme une construction à part entière. À ce titre, elle obéit aux mêmes règles que n'importe quel autre édifice : implantation par rapport à la voie, par rapport aux limites séparatives... Si vous souhaitez installer une piscine, sachez que toute création de bassin de plus de 10 m² est soumise à autorisation préalable dans la commune.
Attention, les jacuzzis et couloirs de nage ont les mêmes obligations que les piscines.
Vous êtes également tenu d'équiper votre piscine de dispositifs de sécurité visant à prévenir les risques de noyade.

Je souhaite clôturer mon terrain ou modifier ma clôture, quelles formalités dois-je accomplir ?

Dès lors que vous souhaitez édifier une clôture sur votre terrain, vous devez au préalable déposer une Déclaration Préalable. De même, lorsque vous souhaitez modifier votre clôture, vous devez également déposer une DP. Celle-ci donnera les moyens à l'administration de vérifier que ce projet respecte bien les règles d'urbanisme.

Durance Luberon Verdon AGGLOMÉRATION

UNE INFO QUI CARTONNE !

QUE DOIS-JE FAIRE DE MES CARTONS ?

1 Les petits cartons...

PLIÉS DANS LES COLONNES

2 Les grands cartons...

PLIÉS EN DÉCHETTERIE

> Points d'Apports Volontaires
et carte interactive sur
www.dlva.fr

CCAS

LOGIAH

L'Union Européenne et la Région SUD soutiennent les territoires ruraux à travers le programme LEADER pour faire la liaison entre les actions de développement de l'économie rurale et ainsi créer de l'emploi et contribuer à la transition écologique. Ce dispositif européen est porté localement par le Groupe d'Action Local Haute Provence Luberon. Dans ce cadre, le projet de l'association Logiah 04, spécialisée dans les activités d'ingénierie sociale, financière et technique dans le domaine de l'amélioration de l'habitat à fiscalité sociale, a été retenu.

Vous êtes propriétaires bailleurs ?
Dans le cadre de ce projet européen, Logiah vous propose un accompagnement pour :

- réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement en s'appuyant sur les prescriptions et financements de l'ANAH et autres financeurs le cas échéant ;
- gérer votre bien en vous faisant bénéficier d'avantages fiscaux (abattement fiscal de 85% en cas de conventionnement) et d'une assurance gratuite Visale face aux risques d'impayés et de dégradations locatives.

En 2021, Logiah propose la gratuité des honoraires de location pour la première entrée ainsi que la gratuité des honoraires de gestion pendant 6 mois si le logement est conventionné ou pendant 3 mois, en cas de non conventionnement, à compter de la date de signature du mandat de gestion.

Contact Logiah :
Nathalie Cavailles
ncavailles@logiah.com
06.31.45.33.91

Depuis le début de la crise sanitaire, le CCAS joue un rôle essentiel, notamment dans le maintien du lien avec les séniors et les personnes démunies.
N'hésitez pas à communiquer au CCAS le nom des personnes isolées qui ont besoin d'aide.
L'accueil du public s'effectue uniquement sur rendez-vous du lundi au jeudi au 04.92.79.41.93.
Un service de portage repas en partenariat avec un prestataire est en place sur la commune. Si vous êtes intéressé par ce service, **veuillez prendre contact avec le CCAS.**

Récolte des olives 2020

Comme chaque année, la cueillette des oliviers de la commune a eu lieu à l'automne durant un petit mois avec la participation d'une vingtaine de bénévoles et bénéficiaires de l'épicerie sociale.
Cette année, elle a permis de récolter 3.143 kg d'olives soit 586 litres d'huile d'olive villeneuvoise.
L'épicerie sociale « La Méridienne » a ainsi redistribué 210 litres aux bénéficiaires, le reste étant racheté par le moulin pour financer l'achat de denrées alimentaires.
Le CCAS de Villeneuve remercie chaleureusement les bénévoles et bénéficiaires de l'épicerie pour cette belle récolte qui a permis, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, de beaux moments de retrouvailles pendant cette période de pandémie.

Association de Loi 1901

Espoir 04 Haute Provence
reconnue d'utilité publique et gestionnaire d'établissements médico-sociaux

Maison l'Aurore
Foyer de vie polyvalent pour personnes handicapées
250 rue de l'Aurore
04100 Manosque
04 92 82 25 90
maisonlaurore@espoir04.fr
SIRET 500 181 086 00025

Espoir'aidants

Espoir'aidants
Plateforme de soutien et d'accompagnement aux proches aidants
06 07 56 47 72
espoiraidants@espoir04.fr
Soutenue par la Maison l'Aurore

PAROLE DE PROCHES AIDANTS :

APPEL A TEMOIGNAGE

Vous êtes proche aidant d'un enfant, un parent, un conjoint, un ami ?

Votre proche est en situation de handicap, malade, âgé, troublé par l'addiction ?

CONTACTEZ-NOUS POUR EN PARLER !

Expression libre

Nous nous réjouissions après le vote du budget intervenu lors du conseil municipal du 12 Avril 2021... !!!
Pourquoi la liste d'opposition « Villeneuve, un nouvel élan » est-elle favorable au vote de ce budget, notamment le budget investissement, et n'a d'ailleurs émis aucun vote à son encontre ?
La réponse est simple : le budget voté correspond en partie au programme proposé lors des élections par notre liste !
Notre rôle dans l'opposition est de faire en sorte que le village s'épanouisse et, ces décisions budgétaires confirment finalement le bien fondé de nos propositions de campagne.
Pour preuve, quelques exemples marquants extraits du programme de notre liste, ci-après littéralement retranscrits, pour certains budgétisés pour l'année à venir et pluriannualisés, pour d'autres, ce sont des projets d'ores-et-déjà envisagés par monsieur le maire en commissions lors de la préparation du budget et qui seront débattus pour l'année prochaine et les années à venir :

- « *Projeter sur le long terme, avec des investissements pluriannuels correspondants, l'aménagement des locaux des écoles... (agrandissement ou nouveau bâtiment, isolation, climatisation, système de chauffage vieillissant...)* »
  C'est budgétisé !
- « *Déplacement de l'Agora dans des locaux plus adaptés* »
  Envisagé !
- « *Poursuivre l'accessibilité des bâtiments* »
  En partie budgétisé et en partie envisagé !
- « *Installer une borne pour recharger les voitures électriques* »
  C'est budgétisé !
- « *Mettre en valeur le musée* »
  C'est maintenant envisagé ! Il était temps !
- « *Une maison de santé* » **- C'est envisagé !**
- « *L'extension du bâtiment actuel contenant le dojo pour la création d'une salle multi-activités* »
  C'est bizarrement envisagé !

Cependant, tout n'est pas parfait et certains projets sont mis en oeuvre (votés avant les élections...), dans un sens qui nous intéresse puisque notre programme comprenait la volonté d'installer des commerces, mais malheureusement mal, avec des répercussions évidentes à terme... Par exemple, la nouvelle boulangerie va bientôt voir le jour. Quid du dépôt de pain envisagé dans le centre du village chez Marie ?
Dans la situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons, les bars et restaurants vont ré-ouvrir, on l'espère, dans les jours à venir, mais cet automne, cet hiver, s'ils sont à nouveau fermés, une solution pérenne pour, au moins un dépôt de pain dans le centre du village, devra être envisagée par la municipalité en place, même si nous avons toujours soutenu qu'un dépôt de pain n'était pas suffisant et qu'il était nécessaire de « stopper l'hémorragie commerciale du centre ancien ».

Enfin et, pour finir, certains points de notre programme ne sont malheureusement pas du tout en vu et pourtant indispensables, comme par exemple l'installation du distributeur automatique de billets.
C'est le seul village alentour qui n'en n'a pas !!!
Nous restons bien entendu toujours à votre écoute et vous souhaitons un bel été qui, nous l'espérons tous, soit le plus normal possible, mais tout en continuant à respecter les gestes barrières bien sûr !

Virginie ROUZAUD et toute l'équipe de « Villeneuve, un nouvel élan.

Retour en douceur
Allons-nous voir la nouvelle lueur d'espoir d'ici quelques semaines ? Tout porte à le croire ! Nous allons pouvoir reprendre le cours de nos vies, différente car cette pandémie aura permis de voir les choses, la vie, les façons de faire, de penser et d'agir autrement. Cet épisode Covid n'aura pas laissé que du négatif. En effet, nous avons passé beaucoup plus de temps en famille, dans un intérieur douillet, peut-être amélioré, changé car oui nous avons changé ! Nous tirerons chacun les leçons de la vie si précieuse et d'autant qu'on ne la maîtrise pas, le lendemain est et reste inconnu.

C'est le moment de préparer notre sortie, de reprendre une vie sociale, de rebâtir des liens, de nouvelles rencontres et nous serons encore plus heureux de retrouver nos commerces fermés jusqu'alors. Il faut se réapproprier notre lieu de vie.
C'est le moment pour nos jardiniers du CCAS de reprendre possession de leur parcelle, retourner la terre, planter, semer, papoter...
C'est le moment de chausser ses baskets et de partir balader sur nos sentiers PR tous balisés par nos bénévoles vététistes et pédestres.
C'est le moment de prévoir la nouvelle saison estivale qui s'annonce plus belle que les précédentes. Des concerts variés et gratuits tous les samedis soirs de juillet et août devant vos bars avec des restaurations rapides et sur place accessibles à tous !
C'est le moment de travailler sur le projet qui est maintenant finalisé, pour un nouveau lieu de vie à la Plaine avec la création d'un patio couvert.
C'est le moment pour nos élus de plancher sur la dynamique et le remplacement des commerces du village avec la descente pour certain sur la place Ricaude.
C'est le moment de montrer tout notre soutien aux forains du dimanche matin. Consommer local c'est être acteur du village.
C'est le moment de finaliser la nouvelle école de cycles prévue pour la rentrée 2023. 5 nouvelles classes verront le jour. Ce qui témoigne de l'attractivité de notre village pour de jeunes foyers.
C'est le moment, mais nous n'avons jamais cessé, de nous retrouver lors des commissions de travail et notamment celles sur le budget qui, une fois de plus, démontre que les finances de la Commune sont saines.
C'est le moment de s'unir avec les communes de DLVA pour passer des commandes groupées ce qui réduirait le coût en fourniture en tout genre.
C'est le moment de monter le projet qui se situera en périphérie de la place Ricaude avec des logements pour les séniors.
C'est le moment de faire vivre encore plus notre programme, avec celles et ceux qui en partagent les principes et les objectifs.
C'est le moment de laisser le pessimisme de côté et d'aller de l'avant, d'être sur tous les fronts, d'avoir des pensées positives, des actes citoyens, de la bonne humeur à partager.

C'est le moment pour nous de vous souhaiter des jours heureux !

« Le lieu où nous vivons est ce que nous décidons d'en faire »
Notre force c'est vous

Messes - État civil

MESSES À VILLENEUVE (10H30)
Si les conditions le permettent

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Le 18	*Assomption* *Les 1er et 29*	*Pèlerinage à la Roche Amère* *Les 5 et 19*	*Les 3, 17* *et 31*

2020-2021

Naissances

Zarb Alessio le 19 novembre 2020
Oucief Elyssa le 20 novembre
Goapper Bosca Pénélope le 29 novembre
Demol Naïa le 3 décembre
Hanrion Maëlys le 3 décembre
Coniglione Nélyo le 26 décembre
Da Silva Nogueira David le 27 décembre
Tho Adam le 27 janvier 2021
Hutchnigs Elian le 10 février
Gauthier Exubis Eydenn le 10 mars
Castaldo Timothé le 22 mars

Décès

Mauro Joseph le 3 décembre 2020
Sassy Roger le 3 décembre
Ringuet Félix le 7 décembre
Delaigue Marcel le 12 décembre
Lopez François le 15 décembre
Hassan Williams le 24 décembre
Moreau Yvette épouse Nicolas le 31 décembre
Hilaire Jeannette épouse Hagen le 12 janvier 2021
Acien José le 18 janvier
Riebel Claude le 3 février
Hacquard Monique épouse Moinon le 18 février
Dubois Daniel le 3 mars
Champourlier Jean-Luc le 10 mars
Sembla Georges le 10 mars
Mignone Odette épouse Ginefri le 11 mars
Gonzalez José le 26 mars
Canod Nicole épouse Fonteneau le 27 mars

Nouvelles entreprises

DV Services

Damien Visentin
Electricien/multiservices
640, chemin St Pierre
06.12.65.16.63

Climalliance

Climatisation
Pompes à chaleur
RD 4096
07.86.18.69.72

Essentiel-Compta Villeneuve

Romain Tardieu - Pierre Galizzi
Expertise- Comptable, Fiscalité, Juridique et Paie
Muriel Montero et Francis Ciordia
10, ZA La Tranche - 04 92 70 26 93
fciordia@essentiel-compta.fr

Prochaine collecte du don du sang
Jeudi 30 septembre 2021 de 15h à 19h30
A la salle des fêtes
https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr